



# Magasin Optique en Ligne - Conditions de Creation

Par **Paul6635**, le **20/03/2014** à **17:11**

Bonjour,

je souhaite créer une société avec d'autres associés pour vendre lunettes & lentilles de contact sur internet. Merci pour votre aide sur l'une ou plusieurs de ces questions.

1) Cette Société doit-elle:

1.1: obligatoirement être détenue et gérée par un Opticien; ou bien

1.2: suffit-il que la société emploie un opticien ?

2) Dans le cas 1.2 ci-dessus, quelles sont les conditions se référant à l'opticien en matière de détention du capital (si obligatoire, quel %) et de rôle au sein de l'entreprise (obligatoirement gérant? autre...)?

3) Quels sont les textes de lois / Réglementations qui encadrent les questions 1) et 2).

4) Est-il obligatoire pour la société de posséder un magasin d'optique, ou la société peut-elle seulement être présente sur internet ?

5) Quels sont les textes de lois / Réglementations qui encadrent la question 4).

Merci pour votre aide.